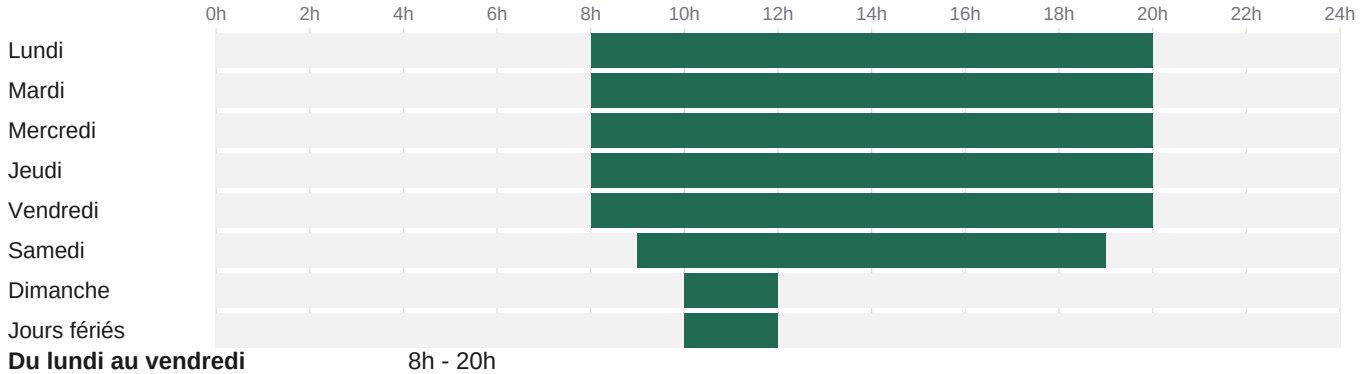
Horaires des travaux bruyants à Châteaugay

63119 · Puy-de-Dôme (63) · 3 189 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Nuisances sonores - Mairie de Châteaugay. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h - 20h
Samedi	9h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

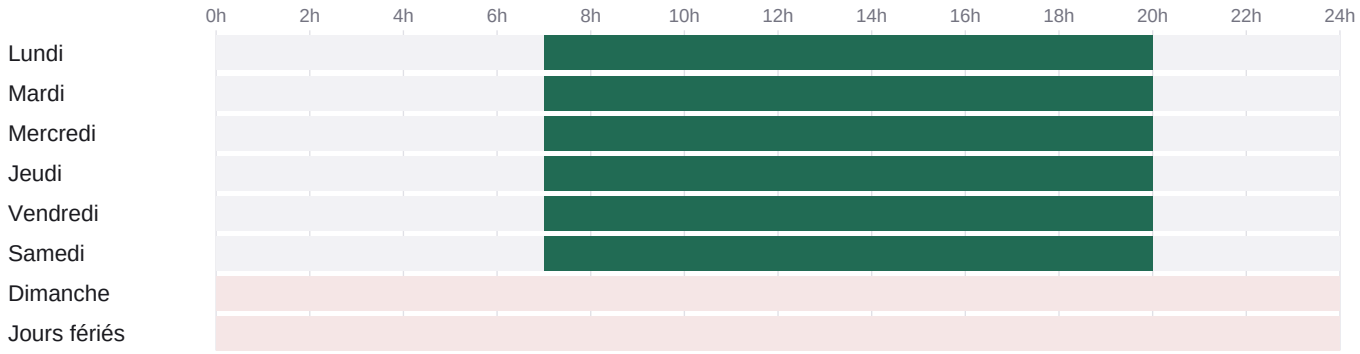
Le texte dit :

« - Pour les particuliers : - - les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ; - les samedis de 9 heures à 19 heures ; - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

Texte officiel : https://www.chateaugay.fr/nuisances-sonores/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Nuisances sonores - Mairie de Châteaugay. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

« - Pour les professionnels : - - du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures ; - interdites dimanches et jours fériés sauf dérogations et interventions urgentes. »

Texte officiel : https://www.chateaugay.fr/nuisances-sonores/

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.